

Résolution sur le développement de la coopération parlementaire

Luxembourg (Luxembourg) | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de sa Commission des Affaires parlementaires,

- CONSIDERANT** que les Sommets de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie accordent une attention toute particulière au développement de la démocratie parlementaire au sein de l'espace francophone ;
- RAPPELLE** que l'expertise des parlementaires dans l'accompagnement des processus électoraux, au cours de ses différentes phases, est essentielle ;
- SOULIGNE** qu'afin de renforcer la légitimité démocratique des missions d'information et de contacts de la Francophonie à l'occasion de scrutins électoraux, les parlementaires doivent y retrouver une place plus importante en nombre et en responsabilité, notamment en qualité de chef de mission comme le fait par exemple systématiquement l'Union européenne ;
- CONSTATANT** que le renforcement des capacités des parlementaires, des fonctionnaires parlementaires et des institutions parlementaires est essentiel au développement de l'Etat de droit et à l'équilibre des pouvoirs dans l'espace francophone ;
- SE FELICITANT** de la mise en place de programmes de coopération confirmés mais aussi novateurs, agissant en ce sens ces dernières années et particulièrement en cette année du 50^{ème} anniversaire de l'APF,
- RAPPELLE** que deux programmes multilatéraux de développement parlementaire francophone sont en cours de réalisation pour Madagascar et le Mali, et que d'autres pourraient être mis en œuvre dans les prochains mois, notamment au bénéfice d'Haïti et de la République centrafricaine ;
- RAPPELLE** qu'avec le soutien principal de l'OIF mais aussi d'autres partenaires, l'APF organise des séminaires parlementaires destinés à renforcer les capacités des parlementaires, des stages à l'attention des fonctionnaires parlementaires et mène un programme Noria au renforcement de la circulation de l'information au sein des Parlements ;
- SE FELICITE** de la création du nouveau programme « jeunes parlementaires francophones » pour renforcer les capacités de jeunes élus nationaux, personnalités d'avenir de la Francophonie ;

- SE REJOUIT** de la vitalité du Parlement Francophone des jeunes, créé sur l'initiative de l'APF, sur proposition de sa Commission des affaires parlementaires, lors du Sommet de la Francophonie de Moncton ;
- SE REJOUIT** du développement des Parlements nationaux de jeunes dans l'espace francophone qui ont vocation à se généraliser à court terme et à devenir les premiers niveaux de sélection du Parlement francophone des jeunes ;
- SALUE** la création innovante d'une formation diplômante en ligne sur « Administration et organisation du travail parlementaire » pour les fonctionnaires parlementaires, co-organisée avec l'Université Senghor d'Alexandrie, en lien avec l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF), qui complète ainsi utilement le rayonnement des formations présentiels ;
- REMERCE** à cet égard les nombreux Parlements du Nord et du Sud qui y ont participé en qualité de formateurs et encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à la formation 2018 afin d'y renforcer l'expression de la diversité de la Francophonie ;
- ENCOURAGE** les Gouvernements membres de l'OIF et les Parlements membres de l'APF à soutenir la promotion de ces multiples actions concrètes de coopération parlementaire ;
- INVITE** les diverses organisations internationales et les divers autres acteurs internationaux à développer des partenariats avec l'APF, institution capable de mobiliser une expertise inégalée des Parlements francophones, en faveur d'actions de coopération parlementaire au renforcement de l'Etat de droit dans l'espace francophone.